

# Organigramme RSEQLL

Tableau en format excel en annexe.

## **COMPOSITION**

### ***Table sectorielle secondaire (TSS)***

- A) Un (1) répondant par institution secondaire publique et privé ;
- B) Un (1) répondant par commission scolaire ;
- C) Le directeur général et les coordonnateurs du RSEQLL.

### ***Table sectorielle primaire (TSP)***

- A) Un (1) répondant par institution primaire publique et privé ;
- B) Un (1) répondant par commission scolaire ;
- C) Le directeur général et les coordonnateurs du RSEQLL.

### ***Comité de vigilance***

Trois (3) membres au minimum sont désignés par la TSS, le directeur général et les coordonnateurs (selon les disciplines) du RSEQLL.

### ***Comité éthique***

Trois (3) membres au minimum sont désignés par la TSS, le directeur général et les coordonnateurs (selon les disciplines) du RSEQLL.

## **MANDATS**

### ***Permanence du RSEQLL***

Elle assure la coordination des activités et l'application des règlements administratifs et spécifiques des ligues et des championnats du RSEQLL.

### ***Tables sectorielles primaire et secondaire***

Elle est décisionnelle sur toutes les recommandations des divers comités reliés au fonctionnement des ligues du RSEQLL.

### ***Comité de vigilance***

Le comité analyse les demandes provenant des entraîneurs et responsables des institutions. Il recommande à la table sectorielle secondaire des mesures et/ou des modifications aux règlements améliorant le fonctionnement des ligues et des championnats du RSEQLL. De plus, il statue sur des délits d'importance majeure et tous les cas non prévus à la réglementation. Les décisions du comité sont sujettes à l'approbation de la TSS.

### ***Comité éthique***

Le comité doit intervenir auprès des écoles, entraîneurs, athlètes ou parents lorsque des incidents sont rapportés au RSEQLL et proposer des articles pour la promotion de l'éthique sportive.

### ***Responsables des institutions***

Ils supervisent et coordonnent les activités dans leur institution. De plus, ils font la liaison entre les entraîneurs et la permanence du RSEQLL. Ils se réunissent quatre (3) fois par année.

Réunions de l'année :

Septembre : Préparation des activités et présentation de la nouvelle réglementation.

Octobre : Préparation des calendriers (1 journée)

Décembre: Bilan mi-saison des activités (1 journée)

Mai : Évaluation, réglementation et préparation des activités (1 journée).

### ***Rôle des entraîneurs***

Ils ont le privilège de proposer des modifications au fonctionnement et à la réglementation par écrit au RSEQLL par le biais de leur responsable d'institution ou de la réunion de fin de saison dans leur discipline sportive. En début de saison, un comité technique par discipline est formé parmi les entraîneurs intéressés afin d'être en support au coordonnateur du RSEQLL.

### ***Comité technique***

Le comité technique est formé dans chacune des disciplines sportives. Le coordonnateur pourra consulter ce comité lors de prises de décisions reliées à une discipline en particulier. Le comité pourra travailler sur des projets spéciaux, et faire des recommandations pour le fonctionnement de la ligue et de la réglementation.

### **Processus décisionnel**

Seul le conseil d'administration a le droit de légiférer sur les activités du RSEQLL, à moins d'avoir attribué des mandats spécifiques aux TSS et TSP et aux divers comités.

### **Processus d'appel**

Lorsqu'une demande de révision de décision rendue par la permanence du RSEQLL est demandée, celle-ci est acheminée au comité concerné selon le cas. Une lettre de décision rendue est acheminée par la suite au responsable de l'école qui a fait la demande. Si la personne désire faire appel de cette décision, le cas sera soumis au conseil d'administration pour décision finale. La réponse sera envoyée par lettre au responsable de l'école.

### **Information**

L'information est véhiculée par la permanence aux responsables des institutions. Par la suite, les responsables ont la responsabilité de faire le suivi aux entraîneurs et aux athlètes de son école.

**RSEQLL Organigramme politique**

**RSEQ: 14 RÉGIONS - 2 VOTES PAR RÉGION LORS DES COMMISSIONS SECTORIELLES (DIRECTION GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE)**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (délégués des écoles et représentants des commissions scolaires)**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION (élu lors de l'AGA)**

**COMITÉ DE VIGILANCE (secondaire, mandats par CA, nommés par TSS)**

**COMITÉ ÉTHIQUE (secondaire, mandats par CA, nommés par TSS)**

**TABLES SECTORIELLES DE NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

**Organigramme technique**

**PERMANENCE RSEQLL (DG, coordonnateurs et secrétaire de gestion)**

**RESPONSABLES DU SPORT ÉTUDIANT DES INSTITUTIONS DE NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

**COMITÉS TECHNIQUES par discipline sportive (secondaire, entraîneurs nommés par discipline)**

**ENTRAÎNEURS**

**ÉLÈVES-ATHLÈTES**